

Rapport Article 29 de la Loi Energie Climat – Juin 2022

En préambule, AUXENSE Gestion est une société de gestion de portefeuille entrepreneuriale constituée de trois personnes. Les encours sous gestion sont bien en-deçà du seuil de 500 M€.

Démarche Générale d'AUXENSE GESTION sur l'ESG

L'activité de gestion est une activité de Fonds de Fonds (multigestion). Pour implémenter une politique ESG tout en continuant à nous montrer sélectifs dans nos choix dans l'intérêt de nos clients, nous dépendons des sociétés de gestion que nous sélectionnons et des OPC qu'elles gèrent.

Aujourd'hui, nous n'avons pas pu élaborer de politique ESG effective car le mouvement en cours est trop récent et parcellaire. Pour autant, nous sommes très attentifs aux évolutions qui sont menées dans ce domaine et qui ne manqueront pas de s'accroître rapidement.

En conséquence, voici, le texte que nous appliquons pour l'ESG à ce jour :

Auxense Gestion n'a pas recours à des critères relatifs au respect d'objectifs sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance pour mener à bien sa politique d'investissement.

Ces critères peuvent être mis en œuvre dans une gestion de titres vifs mais sont, à ce stade, difficilement compatibles avec la multigestion. En effet, ils conduiraient à réduire drastiquement l'univers des fonds sélectionnables.

A ce jour, nous ne sélectionnons pas de fonds ayant fait le choix de critères stricts de type ISR (Investissement Socialement Responsable) pour sélectionner les titres constitutifs de leur portefeuille. Les règles de définition de ces critères ne sont pas standardisées et conduisent souvent à des biais sectoriels forts.

En revanche, dans notre démarche de sélection, nous sommes vigilants quant au traitement social du personnel des sociétés de gestion sélectionnées.

En 2021, l'intégration des critères extra-financiers dans les processus de gestion s'est accélérée, y compris au sein des fonds que nous sélectionnons. Par conséquent, nous profitons indirectement de cette tendance et si la tendance actuelle devait se poursuivre, nous pourrions rapidement être en mesure d'afficher des données relatives à ces critères au sein de notre fonds.

Dans la même idée, l'émergence de fonds à impact (SFDR9) ou de fonds appliquant des critères ESG dans leur processus de gestion s'est accélérée ces dernières années. Cela nous permet de mettre en avant ces spécificités auprès de notre clientèle conseillée, notamment au travers de notre activité de courtage, afin de la sensibiliser.